

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 1.0.F

Edition : 15/09/2020

Désinfectant concentré

Révision : -

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit Désinfectant concentré

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation : Désinfectant (TP2)

Utilisation professionnelle et consommateur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Producteur/fournisseur :

Kokoon PROTEC
175, rue Emile TRomanet,
F - 73000 Chambéry
contact@kokoon-protect. fr
wwwkokoon-protect.c

1.4 Numéro d'appel :

Numéro e bq q fme vsh fodf +33 (0)1 45 42 59 59 (INRS FRANCE)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange selon le règlement CLP n°1272/2008

Skin Cor. 1B	H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
Eye Dam. 1	H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
Aquatic Acute 1	H400 Très toxique pour les organismes aquatiques
Aquatic Chronic 2	H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

2.2 Éléments d'étiquetage selon le règlement CLP n°1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

P102

Conseils de prudence : Tenir hors de portée des enfants

P303+P361+P353 Se laver les mains soigneusement après manipulation

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous

les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin

P273

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à mfbv pendant Plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3 Autres dangers :

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Non applicable.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 1.0.F

Edition : 15/09/2020

Désinfectant concentré

Révision : -

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composant

3.2 Caractérisation chimique : Mélange

CAS: 68439-50-9 EINECS : - Reg.nr. : -	Laureth-X Eye Dam. Cat. , H318 ; Aquatic Acute, Cat. 1, H400, Aquatic Chronic Cat. 3, H412	≤20%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Numéro index: 603-117-00-0 Reg.nr. : 01-2119457558-25-xxxx	Propan-2-ol Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319 ; STOT SE 3, H336	
CAS: 68424-85-1 EINECS: 270-325-2 Enrg.: 01-2119983287-23	Chlorure d'alkylbenzylammonium, sel de sodium Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Aquatic Acute 1, H400 ; Aquatic Chronic 1, H410	
CAS: 7173-51-5 EINECS: 230-525-2 Numéro index: 612-131-00-6 Enrg. : 01-2119945987-15	chlorure de didécylidiméthylammonium Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302 ; Aquatic Acute 1, H400 (M=10) ; Aquatic Chronic 2, H411;	<
CAS: 85409-23-0 EINECS: 287-090-7 Enrg. : 01-2120771812-51	C12-14-alkyl-[(ethylphenyl)methyl]-dimethyl, chloride Skin Corr. 1B, H314 ; Aquatic Acute 1, H400 (M=10) ; Aquatic Chronic 1, H410	< 3.

Indications complémentaires : Pour le libellé des mentions de danger citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours :

- Après inhalation excessive** Transférer la personne à *mb* frais. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou *e bss* urespiratoire.
- Après contact avec la peau** Laver immédiatement et abondamment (pendant plusieurs minutes) avec de *mbv* (et du savon) - bien rincer en cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- Après contact avec les yeux** En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de *mbv* pendant plusieurs minutes sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Enlever les lentilles de contact si possible. Continuer à rincer. Contacter immédiatement un médecin.
- Après ingestion** Se rincer la bouche à *mbv*- boire beaucoup *e fbv*/Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler / boire à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie :

5.1 Moyens d'extinction :

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers :

Équipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 1.0.F

Edition : 15/09/2020

Désinfectant concentré

Révision : -

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Porter les tenues de protection appropriées

Eloigner les personnes non protégées. Essayer et bss ufs la fuite. Éviter tout contact avec le produit.

6.2 Précautions pour la protection de :

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.4 Référence à d'autres sections :

Consulter le chapitre 7, 8 et 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage :

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Le produit doit être manipulé dans le respect des bonnes procédures industrielles et de sécurité.

Assurer une ventilation suffisante dans les ateliers. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la contamination des vêtements.

Préventions des incendies et des explosions : Aucune mesure particulière requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage : Tenir les emballages hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle :

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle :

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

67-63-0 propane-2-ol	
VME (France)	Valeur momentané (15 mn) : 980 mg/m ³ , 400 ppm
VME (Belgique)	Valeur momentané (15 mn) : 1000 mg/m ³ , 400 ppm Valeur à long terme (8h) : 500 mg/m ³ , 200 ppm

Remarques supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 1.0.F

Edition : 15/09/2020

Désinfectant concentré

Révision : -

8.2 Contrôles de l'exposition :

Equipement de protection individuel :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire : O /st pas nécessaire

Protection des mains :

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation

Temps de pénétration : >480 min. Prenez en compte *mjgpxn bujpo* donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail, contraintes mécaniques, temps de contact

Protection des yeux : Lunettes de sécurité équipées de protections latérales

8.3 Contrôle xposition ambiante

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect :

Forme :	Liquide
Couleur :	Transparent
Odeur :	Caractéristique
Seuil olfactif :	Non déterminé.
Valeur du pH :	Non applicable

Changement d'état

Point de fusion :	Non déterminé.
Point d'ébullition :	Non déterminé

Point éclair :	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable.
Température d'auto inflammation :	Non applicable.
Température de décomposition :	Non déterminé.
Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion :	
Inférieure :	Non déterminé
Supérieure :	Non déterminé
Pression de vapeur à 20 °C :	Non déterminé
Densité :	Non déterminée.
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation	Non déterminé
Solubilité dans/miscibilité avec	Entièrement miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	
Dynamique :	Non déterminé.
Cinématique	Non déterminé
:	.

9.2 Autres informations :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 1.0.F

Edition : 15/09/2020

Désinfectant concentré

Révision : -

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique :

Décomposition thermique/conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter : Eviter de stocker au-dessus de 50°C

10.5 Matières incompatibles : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification

67-63-0 propane-2-ol /kg (rat)

Oral LD50 5045 mg

Dermique LD50 12800 mg/kg (lapin)

Inhalatoire LC50/4 h 30 mg/l (rat)

Effet primaire d'irritation :

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosif

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésion oculaire grave

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

67-63-0 propane-2-ol

LC50 48h 8970 mg/l (fish)

EC50 72h >1000 mg/l (Algae)

Très toxique pour les organismes aquatiques

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 1.0.F

Edition : 15/09/2020

Désinfectant concentré

Révision : -

12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.**Autres indications écologiques :****Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB : Non applicable.**12.6 Autres effets néfastes :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination :
13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Éliminer les contenants et les petites quantités dans un site d'enfouissement approuvé. Pour des quantités plus importantes, contactez un service d'élimination des déchets agréé.

Prévenir la contamination des drains et / ou des cours d'eau.

SECTION 14: Informations relatives au transport
14.1 No ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA

UN 1760

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN, IMDG, IATA Liquide corrosif, NSA (Chlorure d'alkylbenzylammonium, sel de sodium ; chlorure de

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

didécylidiméthylammonium ; C12-14-alkyl-[(ethylphenyl)methyl]-dimethyl, chloride))

Classe 8 Matières corrosives.**Étiquette** 8**14.4 Groupe d'emballage**

ADR, IMDG, IATA

III

14.5 Dangers pour l'environnement:

Polluant marin:

Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**Code danger :** 80**No EMS :** F-A, S-B**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II****de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 1.0.F

Edition : 15/09/2020

Désinfectant concentré

Révision : -

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III Data

Substances dangereuses désignées propane-2-ol (CAS 67-63-0)

Catégorie SEVESO P5a, P5b, P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Tableau des maladies professionnelles (France)

Substance propane-2-ol (CAS 67-63-0)
N° Tableau 84

Substance active Biocide (règlement n°525/2012)

Benzyl-C12-16-alkyldimethyl, chloride 0,336% w/w CAS:68424-85-1 TP2

Didecyldimethylammonium, chloride 0,336% w/w CAS:7173-51-5 TP2

C12-14-alkyl-[(ethylphenyl)methyl]-dimethyl, chloride 0,336%w/w CAS:85409-23-0 TP2

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

ADR
IMDG
IATA

la

de

au opéré(s)] TETQq0.00000912 0 612 792 re

cures

vBs